

# ÉDUCATION PRIORITAIRE, PLUTÔT QUE DES RUSTINES, IL EST URGENT DE REVOIR LA CARTE

Le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter sa réponse à ce qu'il nomme lui-même des situations aberrantes. C'est-à-dire la situation de collèges et d'écoles de secteurs qui au vu de leur indice de position sociale moyen devraient être classés en éducation prioritaire renforcée. Pourtant ce n'est malheureusement pas le cas malgré la mobilisation régulière des personnels, parents d'élèves ou élus·es locaux·ales qui exigent leur intégration dans la carte de l'éducation prioritaire. En effet, le ministre a annoncé que la carte ne serait pas modifiée avant 2028 (du fait des élections municipales et présidentielles) alors qu'elle a été établie en 2015 et aurait dû être revue en 2019.

Au regard des propositions, il s'agit surtout pour le ministère de « bricoler » une réponse à une situation effectivement aberrante dont il est responsable et qui ne pourrait pas être corrigée avant 2028. Avec une décennie de retard, l'éducation prioritaire n'est pas une priorité pour le gouvernement.

Ainsi, les collèges concernés intégreraient les dispositifs CLA (Contrat Local d'Accompagnement), permettant d'accorder aux personnels une indemnité pour mission particulière et non d'indemnité REP+ ainsi que des bonifications pour le mouvement au bout de trois ans. La CGT Educ'action rappelle son opposition aux CLA qui, en contractualisant les moyens donnés aux établissements, sont contraires à la philosophie même de l'éducation prioritaire (donner plus à celles et ceux qui ont le moins sans condition).

Surtout, outre la reconnaissance indispensable des difficultés d'exercice des personnels, c'est de moyens supplémentaires dont ces établissements et écoles ont besoin dès maintenant. Sur ce point, le ministère annonce un pôle médico-social à temps complet sans redéploiement, ce dont on peut douter vu les difficultés de recrutement ainsi qu'un vague engagement non chiffré d'amélioration du taux d'encadrement, en revanche rien sur les vies scolaires. Pour les écoles élémentaires, il annonce la possibilité d'un·e professeur·e supplémentaire par école sous réserve de présentation d'un projet. Quant aux maternelles, elles sont scandaleusement oubliées.

La CGT Educ'action exige que ces écoles, élémentaires comme maternelles, bénéficient toutes de ce poste supplémentaire sans condition mais aussi que ces collèges et écoles bénéficient des mêmes taux d'encadrement et les personnels du même niveau indemnitaire et de bonification mouvement qu'en REP+.

Surtout, il est scandaleux que la carte de l'Éducation prioritaire reste ainsi figée depuis douze ans alors que la pauvreté et la ségrégation sociale n'ont cessé de s'aggraver. C'est pourquoi, la CGT Educ'action exige la révision immédiate de la carte de l'éducation prioritaire, basée sur des critères sociaux objectifs et partagés et non sur une cible budgétaire préalable, un accompagnement des sorties éventuelles et son extension aux lycées et écoles dites orphelines (dont le collège de secteur n'est pas classé) qui répondent aux critères. Plus qu'une nécessité, c'est une urgence !

Montreuil, le 19 janvier 2026